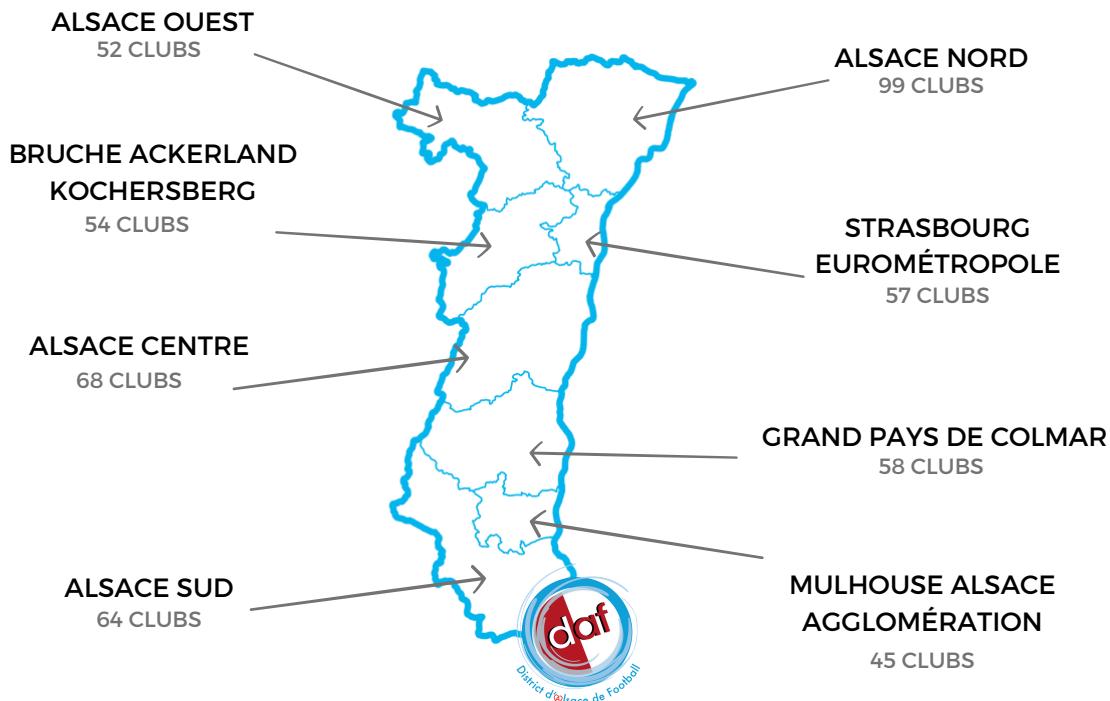


DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL

ORGANISATION DES TERRITOIRES

RETOUR SUR LES RÉUNIONS RESTREINTES :



Au cours de la période de mars à mai 2025, des réunions restreintes ont été organisées sur chacun des huit territoires du District d'Alsace de Football (DAF) afin de recueillir vos questions, remarques et préoccupations. L'objectif de ces échanges était d'identifier les interrogations récurrentes et les besoins prioritaires de vos clubs.

Le présent document a pour vocation à répondre de manière claire et précise aux questions restées en suspend et les plus fréquemment exprimées lors de ces réunions.

Il s'inscrit dans le cadre de la démarche de territorialisation, un des axes de travail majeur du Comité Directeur du DAF, visant à rapprocher l'instance des clubs, à renforcer le service aux clubs et à adapter les actions aux besoins spécifiques de chaque territoire.

Ces réponses sont destinées aux présidents de clubs et constituent une source d'informations supplémentaire ainsi qu'un outil complémentaire à la plateforme PASS-D, qui reste la référence pour obtenir et retrouver les éléments essentiels à la bonne gestion de votre saison en club.

Ces dispositifs sont mis en place afin de faciliter le dialogue, de partager les expériences entre les clubs et le District et participent à l'accompagnement et la structuration des clubs alsaciens sur les huit territoires du DAF.

Ce récapitulatif est la preuve tangible que notre travail de proximité et nos échanges dans le cadre des réunions dites "restreintes" sur les territoires sont suivies d'effet. Il matérialise une fois de plus le respect de l'un des engagements du Comité Directeur pour ce mandat 2024-2028 :

“Être toujours plus à l'écoute des clubs”.



19 rue des Cigognes - 67960 ENTZHEIM

03.88.27.94.00

alsace.fff.fr



2A rue du Stade - 68110 ILLZACH

03.89.53.38.90

FORMATION :

- **Est-il envisagé de décentraliser la formation des dirigeants ?**

La décentralisation des formations destinées aux dirigeants est mise en œuvre. Le District d'Alsace de Football va notamment proposer une formation à l'attention des présidents, intégrée aux grandes réunions de territoire, qui se dérouleront entre janvier et mars 2026. Vous recevrez prochainement des informations plus précises à ce sujet.

Dans le même registre, les formations à destination des éducateurs restent organisées de manière décentralisée afin de garantir une offre égale à tous les clubs sur tous les territoires.

Retrouvez le [calendrier des formations d'éducateurs 2025/2026](#) sur [PASS-D](#)

- **Les clubs qui s'investissent particulièrement dans la formation pourraient-ils être valorisés ?**

Un groupe de travail a été constitué afin d'avancer dans cette direction et définir les modalités de valorisation des clubs les plus impliqués dans les formations. Le District d'Alsace de Football souhaite en ce sens démontrer sa réelle volonté d'accompagner les clubs dans leur structuration au travers des formations dirigeants et éducateurs dispensées.

- **Des formations médicales (premiers secours, défibrillateur, etc.) seront-elles proposées ?**

Le District d'Alsace de Football est conscient de l'importance de la sensibilisation et formation sur ces sujets prépondérants. Le DAF prévoit la mise en place de formations dans ces domaines. La programmation est actuellement en cours et les partenariats nécessaires à la conduite de telles formations seront établis prochainement.



19 rue des Cigognes - 67960 ENTZHEIM

03.88.27.94.00

alsace.fff.fr



2A rue du Stade - 68110 ILLZACH

03.89.53.38.90

• Peut-on disposer de plus d'informations sur le statut des arbitres ?

Voici les règles de base qui régissent le Statut de l'Arbitrage :

Voici par division le nombre d'arbitres qui doivent compter parmi les effectifs des clubs pendant la saison, pour être en règle avec le statut de l'arbitrage :

L'arbitre doit être formé au club pour compter pour ce dernier au regard des obligations régies par le Statut de l'Arbitrage. (D1 : 2 arbitres. De D2 à D8 : 1 arbitre)

Dans le cas de recrutement d'un(e) arbitre, qui prendrait part aux formations initiales d'arbitrage, ce dernier/cette dernière devra avoir participé à cette formation avant le 28 février de la saison en cours. En plus de ceci, il/elle devra avoir officié au moins lors de cinq matchs officiels avant le 15 juin de la saison cours pour être comptabilisé pour le club au statut de l'arbitrage.

Si un arbitre quitte un club pour rejoindre un autre club, ce dernier ne comptera pour le statut de l'arbitrage du nouveau club seulement quatre saisons plus tard. De plus, un coût de 500 € sera imputé au nouveau club, accueillant l'arbitre dans son effectif. Cette mesure à une vocation dissuasive afin d'éviter les mercatos intempestifs concernant les arbitres.

En plus de cette sanction financière, des sanctions réglementaires peuvent être appliquées. Elles concernent le nombre de mutations autorisées.

Après une saison en infraction au Statut de l'Arbitrage, le nombre de mutations autorisées pour l'équipe seniors du club engagée au niveau le plus haut (maximum R1) passe de 6 à 4 maximum dont une mutation hors-période (-2) Après deux saisons en infraction, 4 mutations sont retirées, l'équipe n'aurait alors le droit qu'à 2 mutations dont 1 hors-période.

Après trois saisons en infraction, aucune mutation ne serait autorisée et une impossibilité d'accéder à la division supérieure serait prononcée par la Commission du Statut de l'Arbitrage



19 rue des Cigognes - 67960 ENTZHEIM

03.88.27.94.00

alsace.fff.fr



2A rue du Stade - 68110 ILLZACH

03.89.53.38.90

À l'inverse, si un club compte, parmi ses effectifs, un arbitre, de plus que ce qui est demandé par le statut de l'arbitrage, des avantages peuvent être octroyer au club. Ce dernier pourrait alors choisir l'équipe du club qui peut en bénéficier.

Pour que ces avantages soient possibles, l'arbitre supplémentaire (3 en D1 et 2 de D2 à D8) doit officier pour le club au moins pendant 2 saisons.

- un arbitre supplémentaire, au club depuis au moins deux saisons = 1 muté supplémentaire.
- deux arbitres supplémentaires, au club depuis au moins deux saisons = 2 mutés supplémentaires.

Comment répondre au manque de civisme global et à la forte pression exercée sur le corps arbitral ?

De nombreuses mesures allant dans le sens d'un durcissement des sanctions disciplinaires ont été actées lors de l'Assemblée Générale du District pour dissuader encore davantage les comportement déviants cela suite aux nombreuses remontées faites par les clubs lors des réunions restreintes et des incidents survenus au courant de la saison.

Retrouvez le Procès Verbal de l'AG, publié sur notre site web alsace.fff.fr ici : [PV de l'A.G.](#)

De manière générale, les instances du football **alsacien souhaitent encore améliorer l'accompagnement des clubs dans le domaine de l'arbitrage**. Dans cette idée, Benoit Bastien, élu en charge de l'arbitrage à la Ligue du Grand Est a souhaité mettre en place dans chaque District des conseillers techniques en Arbitrage (CTA) pour le recrutement, la fidélisation et la formation des arbitres.

Sur le territoire alsacien, nous avons enregistré l'arrivée d'un nouveau CTA, en charge du développement de l'arbitrage dans les clubs alsaciens.

Il s'agit de Valentin KIHN, dont le champ d'intervention est à découvrir ici :

[Article : un conseiller territorial en arbitrage au service des clubs](#)

DISCIPLINE ET INCIVILITÉS :

• Quelles mesures ont été mises en place par le DAF à l'encontre des récidivistes en matière d'incivilités ?

Afin de réduire et combattre les incivilités sur les terrains alsaciens, le Comité Directeur du DAF a proposé de nombreuses actions concrètes, traduites notamment dans un nouveau barème disciplinaire, à retrouver sur PASS-D, notre plateforme décisive pour les clubs : Barème 25/26

Le durcissement du barème des sanctions passe premièrement par une facturation du 1er carton jaune, ce qui n'était pas le cas jusqu'à ce jour.

L'une des propositions réglementaires du Comité Directeur a été adoubée par les clubs lors de l'AG du 25 juin dernier. Elle valide notamment le fait d'associer aux sanctions les plus lourdes, un dispositif de retraits de points immédiat, mentionné à l'article 200 des Règlements Généraux.

La mesure la plus innovante et emblématique de notre dispositif concerne les équipes U18.

Elle consiste à délivrer à chacune des équipes de cette catégorie, un « permis de jouer ».

Comme pour le permis de conduire, en fonction de la gravité des fautes commises, des points seront retirés et la perte totale du "capital points" conduira à l'exclusion définitive de l'équipe de toute compétition officielle.

Ce « permis de jouer » fera l'objet d'une expérimentation dans un premier temps lors de cette saison 2025/2026, sur la catégorie des U18 Masculins.

Retrouvez ces mesures détaillées dans le PV de l'Assemblée Générale du District d'Alsace de Football (25/06/2025).

DISCIPLINE ET INCIVILITÉS :

- **Quelles mesures ont été mises en place pour gérer les problèmes liés aux spectateurs ?**

Les deux mesures les plus fortes prises à ce sujet sont claires.

La première, consiste en la désignation dans vos clubs, d'un « référent sécurité » dont le rôle sera de favoriser le bon déroulement des rencontres.

La deuxième, consiste en la désignation, pour chaque rencontre de **la D1 à la D4 uniquement**, un délégué officiel, que vous évoluez à domicile ou à l'extérieur.

Ce délégué devra être présent aux abords du terrain et identifiable à l'aide d'un brassard. Il sera l'interlocuteur privilégié des arbitres et/ou des délégués officiels. Ses missions consisteront aussi à favoriser le bon déroulement des rencontres notamment en assurant un encadrement de ses propres supporters/spectateurs, à domicile comme à l'extérieur.

[Une Foire Aux Questions \(FAQ\)](#) vous permettant de trouver des éléments de réponse à ce sujet est disponible sur notre plateforme [PASS-D](#).

Retrouvez ces mesures détaillées dans le [PV de l'Assemblée Générale du District d'Alsace de Football \(25/06/2025\)](#).

COMPÉTITIONS :

- **Pourquoi les calendriers des jeunes et des seniors du DAF et de la LGEF ne sont-ils pas publiés en même temps ?**

Cette demande ne peut être satisfaite, dans la mesure où les calendriers du DAF sont établis en cohérence avec ceux de la Ligue du Grand Est de Football.

Néanmoins, en ce début de saison 2025/2026, le délai fixé pour le retour des calendriers avait été spécifiquement ajusté afin de permettre une coordination optimale entre les deux instances.

Le service Compétitions du DAF s'engage à réaliser ceci autant que faire se peut et en fonction des publications des championnats régionaux gérés par la Ligue du Grand Est, dont dépendent la parution des calendriers des compétitions de District.

- **Serait-il possible de programmer automatiquement les rencontres hivernales à domicile chez les clubs qui disposent d'un terrain synthétique ?**

La problématique liée au fait de disputer automatiquement certaines rencontres de la première partie de saison sur les installations synthétiques des clubs, entraîne, de fait, l'apparition d'une nouvelle problématique à la phase retour.

Pour un club, il pourrait être possible d'accueillir plusieurs journées d'affilée à domicile en fin de phase "aller". Cependant, cela induirait possiblement plusieurs rencontres à jouer à l'extérieur en fin de phase "retour".

Dans le cadre d'un éventuel objectif de montée ou de maintien, une telle situation pourrait avoir des conséquences importantes ou néfastes et viendrait entacher l'équité qui régit les compétitions organisées par le District d'Alsace de Football.



19 rue des Cigognes - 67960 ENTZHEIM

03.88.27.94.00

alsace.fff.fr



2A rue du Stade - 68110 ILLZACH

03.89.53.38.90

BÉNÉVOLES :

- **Comment attirer de nouveaux bénévoles au sein de nos clubs ? (question qui a souvent été posée en réunion restreinte)**

Afin de renforcer l'implication des licenciés et des familles dans la vie des clubs, le District d'Alsace de Football encourage la mise en place de dispositifs favorisant l'engagement bénévole. L'une des pistes proposées consiste à associer les joueurs au fonctionnement interne des clubs par la création de commissions thématiques, auxquelles ils peuvent être intégrés en se voyant confier des tâches ou des responsabilités précises. Cette démarche, appuyée par une communication ciblée, vise à développer leur sentiment d'appartenance et à consolider la dynamique collective.

Plusieurs initiatives menées sur le territoire confirment également l'intérêt de créer de nouvelles pratiques accessibles, à l'image des sections de football loisir ou de football en marchant. Ces dispositifs ont permis à certains clubs de renouer avec d'anciens joueurs ou dirigeants, revenus au sein de la structure pour contribuer activement lors des manifestations.

Enfin, l'exemple des sections « foot mamans », mises en place dans le Nord de l'Alsace, illustre parfaitement le potentiel d'implication des familles. Profitant du temps d'entraînement de leurs enfants, des mamans se retrouvent pour partager un moment sportif, que ce soit autour d'un match de football ou d'un footing collectif. L'objectif est désormais de transformer ces pratiques conviviales en un véritable levier de fidélisation et d'intégration au réseau bénévole des clubs.

DIVERS :

- Les clubs rencontrent-ils des difficultés avec la démarche du Label Jeunes FFF ?**

Le label Jeunes FFF est une action impulsée par la Fédération Française de Football.

Retrouvez [ici](#) toutes les modalités et informations à ce sujet.

Ce dernier va évoluer prochainement. Une place plus grande sera faite au projet des clubs. Un outil d'auto-évaluation du club permettra à ces derniers d'obtenir des orientations et pistes claires liées à leurs besoins prioritaires en matière de structuration.

Des éléments vous seront apportés dès lancement par la FFF auprès de ses Ligues et Districts

- Pourquoi la Feuille de Match Informatisée ne permet pas de bloquer la sélection des joueurs/ses suspendu(e)s sur les compositions d'avant-match ?**

La gestion de la FMI relève de la Fédération Française de Football. Il revient aux clubs d'assurer un suivi rigoureux des dossiers disciplinaires concernant leurs licencié(e)s. A ce jour aucun moyen technique n'est envisageable pour satisfaire cette demande.

- Pourquoi les plateaux du Football d'Animation débutent-ils aussi tôt après la rentrée scolaire, et quelles solutions sont envisagées pour mieux prendre en compte les effectifs des clubs ?**

Les plateaux du Football d'Animation démarrent fin septembre afin de permettre aux clubs d'accueillir l'afflux conséquent de licencié(e)s après la rentrée scolaire. Démarrer plus tard contraindrait les plus jeunes à jouer davantage lors des périodes automnales pendant lesquelles la météo et la qualité des terrains sont plus délicats et moins propices au jeu.

Une refonte des groupes sera mise en place au mois de novembre, afin d'y intégrer de nouvelles équipes ou d'en retirer certaines en cas de forfait.



19 rue des Cigognes - 67960 ENTZHEIM

03.88.27.94.00

alsace.fff.fr



2A rue du Stade - 68110 ILLZACH

03.89.53.38.90

CONCLUSION :

À travers ce document, le District d'Alsace de Football souhaite réaffirmer son engagement constant auprès des clubs et sa volonté de rester à l'écoute de leurs besoins. Les réponses apportées aux questions recensées lors des réunions restreintes illustrent concrètement la mise en œuvre de la démarche de territorialisation et traduisent la volonté du Comité Directeur de donner suite aux préoccupations exprimées sur le terrain.

Nous vous rappelons que la plateforme **PASS-D** reste disponible tout au long de la saison et demeure l'outil de référence pour retrouver l'ensemble des informations indispensables à la bonne gestion de votre club : règlements, calendriers, documents utiles, données actualisées et contacts des référents territoriaux. Elle complète les dispositifs mis en place dans les territoires et garantit un accès permanent à des informations fiables et actualisées.

En combinant cette ressource numérique et les temps d'échanges réguliers, le District d'Alsace de Football souhaite offrir aux clubs un accompagnement complet.

Retrouver PASS-D en cliquant sur son logo ci-dessous ou en scannant le QR code ci-dessous :



INFOS UTILES :

Rappel des adresses mails de contact, en fonction des sujets associés à vos questions :

- Réserves, réclamations, questions règlementaires :

reglements@alsace.fff.fr

- Question sur les plateaux U7 à U11F à 5, sur les rencontres U11/U11F à 8 ou le portail “Foot Animation Loisirs” :

footanimation@alsace.fff.fr

- Question sur les compétitions jeunes (à partir des U13) ou Seniors/Seniors F :

competitions@alsace.fff.fr

- Question sur les compétitions jeunes (à partir des U13) ou Seniors/Seniors F :

secretariat@alsace.fff.fr

- Retrouvez tous les contacts utiles sur PASS-D

CONTACTS UTILES

- Retrouvez tous les animateurs de territoires ici :

TERRITOIRES